



Bulletin
MUNICIPAL

Sauviat sur Vige



Bulletin Municipal
Sauviat-Sur-Vige
17^{ème} édition - Juillet 2022



Le mot DU MAIRE

Chers Sauvigeoises, chers Sauvigeois,

Vous trouverez dans ce bulletin le compte rendu de l'activité communale concernant l'année 2021 et le début 2022.

Sauviat, durant l'année 2021, tout comme en 2020 a subi les conséquences de la crise sanitaire. La vie sociale de notre cité en a été bouleversée et nos associations ont dû ralentir, voire arrêter leurs activités. L'année 2022 voit le renouveau de celles-ci et je félicite et encourage tous les bénévoles qui œuvrent à la vie de notre village.

Si les animations et moments conviviaux ont été moindres, malgré la pandémie, l'équipe municipale s'est mobilisée pour voir aboutir les travaux d'investissement. Comme vous pourrez le découvrir à travers ces pages, ceux-ci ont porté en grande partie sur la réfection et l'entretien du patrimoine. Nous avons dû acquérir et renouveler différents matériels pour le fonctionnement des divers services. Je profite de cette occasion pour les remercier pour le travail accompli quotidiennement pour que la vie communale vous soit le plus agréable possible.

L'année 2022 sera la continuation de ces actions. Notre école va, en septembre entrer dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal avec l'école de Moissannes. Ce projet a mobilisé élus, enseignantes, personnels des deux communes, en lien avec l'inspection d'académie depuis plus d'une année. Je les en remercie, ainsi que les parents d'élèves qui ont bien voulu participer aux travaux. Nous sommes conscients du fait que les habitudes de ces derniers seront un peu bousculées, mais nous gérons au mieux les situations particulières. Le maintien de nos écoles est vital pour nos communes rurales et la qualité de l'enseignement reste une préoccupation importante pour chacun de nous.

Enfin, je voulais aussi attirer votre attention sur les incidents qui ont ponctué la vie communale depuis un an : incivilités, dégradations de biens publics et privés, vols. Nous œuvrons et continuerons à le faire pour que notre commune reste accueillante. Je demande à chacun d'entre vous d'être vigilant sur ces points pour aider à maintenir une vie paisible sur notre territoire.

Bien cordialement

Le Maire, Jean-Pierre NEXON

Bulletin Municipal SOMMAIRE

02 Le Mot du Maire

03 Extraits des délibérations
du conseil municipal

06 Budget principal
2022

07 Travaux &
investissements 2021

08 Vie communale

10 La résidence autonomie
Raymond Coudert

11 Les nouvelles
de l'école

11 Au fil
de la Vige

12 Etat civil
2021

Extraits des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2021

Le Conseil Municipal décide

De l'adhésion de la commune à l'Association des maires ruraux de France (AMRF) pour 2021 pour un montant de cotisation de 482 €

De l'adhésion de la commune à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Haute-Vienne pour l'année 2021,

De l'adhésion de la commune de Sauviat-sur-Vige au service « Énergies Service Public 87 » (ESP87) du SEHV.

avec l'action « Bilan et suivi énergétique de la collectivité » pour une participation forfaitaire annuelle de 50 € majoré de 0,30 € par habitant à charge de la commune.

Désigne M. VILLACHON Jean-Marie comme référent énergie (interlocuteur privilégié du service ESP87).

De solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoriaux Départementaux 2021 pour l'ensemble des projets présentés par le Maire, pour 2021.

De solliciter une subvention au titre de la Dotation de soutien de l'Investissement Local 2021.

D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 des budgets : communal, du service de l'eau, du lotissement de La Lande.

D'émettre un avis DÉFAVORABLE au rétablissement de la semaine de 4 jours pour les rythmes scolaires suite à l'avis rendu par les parents d'élèves.

Séance du 8 avril 2021

Le conseil municipal décide

D'affecter le résultat cumulé d'exploitation 2020 comme suit :
à la section d'investissement (cpt 1068) : 308 198,33 € ;
reste sur excédent de fonctionnement (ligne 002) : 50 000 €.

D'accepter la convention entre le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et la commune de Sauviat-sur-Vige concernant le financement des opérations soumises aux CTD et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

De confirmer l'inscription à l'état d'assiette en 2021 des coupes d'affouages des biens sectionaux des Forêts de Bézenas et du Monteil bien que non prévues comme telles dans le document d'aménagement, mais à opérer cette année pour des raisons sylvicoles, de sécurité, d'aménagement de la desserte et désignées (coupes non réglées) :

De s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Noblat.

D'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de Noblat, pour l'opération « rue Jean Jaurès et ses annexes » afin que la commune de Sauviat-sur-Vige puisse assurer la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération de la rue Jean Jaurès et ses annexes.

De fixer les tarifs au cimetière à compter du 1^{er} mai 2021,
Terrain (concession perpétuelle) : 50,00 € le m²

Caveau communal :

- Gratuit le 1^{er} semestre
- 16 € par mois à partir du second semestre et pendant 18 mois
- 77 € par mois à partir de la 2^{ème} année

D'accepter l'admission en non-valeur de produits communaux irrécouvrables pour le budget principal de la commune : 10,37 € TTC et pour le budget annexe de l'eau : 4,57 € TTC

De supprimer de la régie recettes pour les dépenses liées à la fabrication des cartes de pêche et l'encaissement lié à la vente des cartes de pêche.

D'accepter les montants des subventions communales 2021.

→ D'autoriser le Maire à procéder au mandement.

Le Conseil rappelle toutefois que le versement de ces subventions doit être soumis à la condition pour les associations de fournir un état récapitulatif des comptes faisant apparaître l'utilisation de la subvention communale.

D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 – Budget Commune à la section d'investissement (cpt 1068) : 308 198,33 €

→ Reste sur excédent de fonctionnement (ligne 002) : 50 000 €

D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 – Budget Eau

→ Reste sur excédent de fonctionnement (ligne 002) : 22 324,51 €

→ À affecter à la section d'investissement (cpt 1068) : 5 526,15 €

D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 – Budget du Lotissement de la Lande

→ Reste sur excédent de fonctionnement (ligne 002) : 75 949,03 €

→ Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 : 75 949,03 €

D'approuver le budget principal 2021

Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : 1 048 816,00 €

Section d'investissement :

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : 519 532,60 €

D'approuver le budget annexe 2021 du service de l'eau

Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : 144 299,51 €

Section d'investissement :

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : 183 180,09 €

D'approuver le budget annexe 2021 du Lotissement de la Lande

Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : 118 986,13 €

Section d'investissement :

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : 116 986,13 €

D'adhérer au groupement de commande relatif aux contrôles techniques périodiques et aux contrôles des bâtiments publics

Séance du 3 mai 2021

Le Conseil Municipal décide

D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association

l'Escalier pour l'animation des ateliers numériques à Sauviat-sur-Vige.

D'adhérer au Réseau Zones Humides en Limousin et d'autoriser le maire à signer la **Convention d'adhésion au Réseau Zones Humides en Limousin animé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine**.

Cette adhésion permet de bénéficier d'une expertise et de conseils en matière de gestion des zones humides.

D'autoriser le Maire à signer l'**avenant n° 1 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires**

- D'accepter le maintien de la gratuité des transports scolaires pour les enfants de maternelle et de primaire.

De fixer **les taux des deux taxes communales** d'imposition pour l'année 2021 :

- Taxe foncière « bâti » : 35,93%
- Taxe foncière « non bâti » : 68,29%

Le Maire expose que le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes est entré en vigueur en 2021. Celles-ci délibèrent dorénavant sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 (en l'occurrence de 18,96% pour le département de la Haute-Vienne).

Séance du 15 juin 2021

Le Conseil Municipal décide

De reconduire son **adhésion au FACLIM** (Fonds d'Art Contemporain du Limousin) pour l'année 2021 et s'engage à acquitter la cotisation qui s'élève à 0,15 € par habitant.

D'approuver le **Projet Éducatif Territorial (PEDT)**, tel que présenté.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le PEDT et tous les documents afférents à ce dossier.

D'approuver la **convention de mise en œuvre du dispositif petits déjeuners** entre la Ville de Sauviat-sur-Vige et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. La participation de l'État est calculée sur la base d'un forfait d'1,30 €/élève.

- D'autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

D'accorder **une participation aux frais de séjours de vacances organisés par la Fédération Des Œuvres Laiques (FOL)** pour 2021 pour les enfants de la Commune partant en Centres de Vacances Hiver – Printemps – Été 2021 de 10 € par jour et par enfant.

D'adopter le projet de **règlement du cimetière** tel que présenté,

- Que le règlement sera affiché dans l'enceinte du cimetière et porté à la connaissance des administrés.

De désigner la SAS GAIA représentée par Christophe DELMAS **Délégué à la Protection des Données**, conformément aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679.

D'accepter l'**admission en non-valeur** de produits communaux irrécouvrables pour le budget annexe de l'eau : 0,02 € TTC

D'approuver la **Convention de remboursement de frais précisant les modalités de prise en charge des frais liés aux interventions des conseillers numériques sur le territoire communal**.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à cette action.

D'adopter la proposition de Monsieur le Maire de fixer à compter de 2021 un

ratio commun de **taux de promotion** à tous grades, tous cadres d'emplois et toutes filières, de 100%.

D'approuver le **montant et le taux des cotisations au COS** du C.D.G.

- Part ouvrière : 20 € par agent ;
- Part patronale : 0,8% de la masse salariale totale avec 1 minimum de 140 €/agent adhérent. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF de l'année N-1 (Régime général et particulier) ;
- Cotisation de retraités : 25 € (pas de part patronale).

D'autoriser, Monsieur le Maire à **recruter des agents contractuels de droit public** dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

D'autoriser le Maire à **recruter des agents contractuels de droit public** pour faire face temporairement à des besoins liés :

- À un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 1°) de la loi du 26 janvier 1984

Et/ou

- À un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 2°) de la loi susvisée.
- Que ces agents devront avoir le niveau d'étude correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités ;
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune ;
- Que ces agents seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade de référence.

La **création d'un emploi permanent d'agent social à temps non complet** (26/35^{ème}) à compter du 20/09/2021, pour accompagner les personnes âgées aux rendez-vous médicaux, faire leurs courses, prendre contact avec elles en cas de crise sanitaire ou encore de fortes chaleurs.

De subventionner les **travaux de rénovation d'une façade dans le centre-bourg** à hauteur de 1202 €. dans le cadre de l'OPAH.

Séance du 1^{er} juillet 2021

Le Conseil Municipal décide

D'accepter l'**arrêt du PLU** et d'autoriser le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la poursuite de la procédure.

De donner un avis favorable au **Périmètre Délimité des Abords de l'Église**

D'autoriser le Maire à signer la **convention avec les Archives Départementales de la Haute-Vienne** concernant la reprise des livres de la succession MORLON

D'adopter la **nomenclature budgétaire et comptable M57** à compter du 1er janvier 2022, de suspendre cette adoption à la mise en conformité du logiciel comptable géré par l'ATEC87 à la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022, et précise que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget principal, budgets annexes (Lotissement et CCAS),

- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Séance du 11 octobre 2021

Le Conseil Municipal décide

De demander au **Centre de Gestion de la Haute-Vienne d'assurer la gestion des contrats d'assurance** conclus avec SOFAXIS/CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel selon les modalités pratiques et financières décrites par convention,

- D'autoriser le Maire à signer la convention de gestion avec le CDG 87 qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour une durée maximale de 4 ans.

D'approuver le rapport de la **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées** du 15 septembre 2021.

D'approuver la dénomination des voies dans le cadre de l'**Adressage des rues**, pour les lieux dits : La Mazière, Saint-Christophe,, Le Monteil/Moulin du Monteil, Patagiraud, Montibaud, Moulinbaude, Le Puyrenaud, la Martine, Épagne, Saint André, Bézénas, La Renardière, Montpeyrat, Les Ribières, Les Valades, La Côte, les Vergnes, Cloveix, Vialeix, Fontcouverte

D'autoriser le Maire à signer la **convention Fonds de concours Espace Aqua'Noblat** entre les communes et la Communauté de Communes adoptée le 28 septembre 2021 par le Conseil Communautaire. Pour l'année 2021 ce fonds de concours s'élève à 3 €/ hab. pour chaque commune, soit 2688 € (896 habitants) pour la commune de Sauviat-sur-Vige.

D'autoriser le Maire à signer l'**avenant Avenant n°1 Opération Programmée D'amélioration De L'habitat. Renouveau Urbain (OPAH-RU)**

Instructions du 12 avril 2021 : instauration à titre expérimental des régimes d'aide afférents à la rénovation de façades et à la transformation de locaux non affectés à un usage d'habitation en locaux à usage collectif créée à titre expérimental un financement spécifique des travaux de rénovation de façades par L'ANAH.

D'adopter le principe de la **reprise puis de la réattribution des concessions abandonnées au cimetière**.

D'autoriser le Maire à signer la **convention tripartite entre le Groupement vétérinaire de Saint-Léonard-de-Noblat, la SPA de la Haute-Vienne et la commune de Sauviat-sur-Vige** pour la stérilisation des chats libres errants sur le territoire communal.

D'approuver la signature de la **Convention de soutien pour la gestion des populations de chats errants avec l'association 30 millions d'amis-2021**

- D'autoriser le Maire à signer ladite convention et à entamer toutes les démarches nécessaires relatives à cette affaire.

D'adopter le **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2020**

- De transmettre aux services préfectoraux la délibération,
- De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA,
- Précise que le RPQS 2020 du SPANC de la Communauté de Communes de Noblat, a été présenté par la même occasion au Conseil Municipal.

De soutenir et de participer au projet **Territoire Zéro Chômeur De Longue Durée (TZCLD)** sur le territoire Monts et Barrages,

- De participer au comité de l'exhaustivité,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs au TZCLD.

D'approuver le projet de convention dans le cadre de l'**opération Lire et Faire Lire**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention pour la rentrée 2021/2022.

Séance du 1^{er} décembre 2021

Le Conseil Municipal décide

De créer un **emploi permanent d'agent de maîtrise**

- D'adopter cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la

collectivité.

- D'indiquer que Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 22 novembre 2021 relatif à la modification des **critères d'attribution du R.I.F.S.E.E.P.** :

- D'ouvrir l'attribution du R.I.F.S.E.E.P. aux agents contractuels de droit public recrutés sur la base des articles 3-1 et 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

D'autoriser le Maire à **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement** (dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent)

- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites aux budgets de l'année précédente (budget général et budget annexes).
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, **avant le vote des budgets primitifs 2022** (budget général et budgets annexes).

Décide de fixer, à compter du 1er janvier 2022, les **tarifs des repas au restaurant scolaire et à la résidence autonomie** :

- 2,75 € TTC le repas pour les enfants ;
- 5,60 € TTC le repas des enseignants ;
- 6,10 € TTC le repas des résidents de la résidence autonomie.

Décide du **tarif du service de Garderie périscolaire** : 41 € TTC par mois et par enfant.

Pour les familles comportant au moins 2 enfants utilisant la garderie périscolaire, une remise de 50 % sera accordée sur le tarif du 2^{ème} enfant et ses suivants (soit 20,50 € TTC par mois et par enfant).

Décide du **tarif du service d'eau potable 2021/2022** (à partir du relevé de compteur d'eau 2021 et jusqu'au relevé de compteur d'eau de septembre 2022) :

- Abonnement : 76,00 € HT
- Prix du mètre cube d'eau consommé :
- De 0 à 500 m³ : 1,64 € HT
 - De 501 à 1000 m³ : 1,57 € HT
 - À partir de 1 001 m³ : 1,51 € HT

Le changement de compteurs de la commune détériorés par une cause accidentelle (bris, gel) sera effectué au prix facturé par l'entrepreneur. L'installation d'un compteur d'eau à la demande d'un administré sera facturée 50 € TTC.

D'accepter **les remises gracieuses** sur factures d'eau (989 €) en application de la loi n°2011-525 en date du 17 mai 2011. Le montant de cette remise est déterminé selon le calcul suivant : moyenne du nombre de m³ des trois dernières années multipliée par deux.

- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces remises.

D'accepter **l'adhésion auprès de la SPA** pour l'année 2022,

- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

D'adopter le **règlement intérieur du service de restauration scolaire**

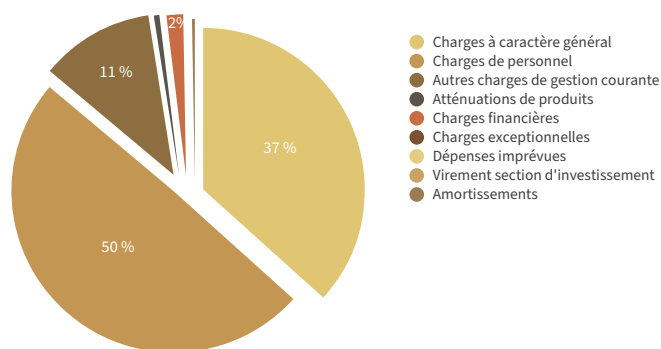
D'accepter **le legs** de Madame LIVERNET,

- De donner délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Budget PRINCIPAL 2022

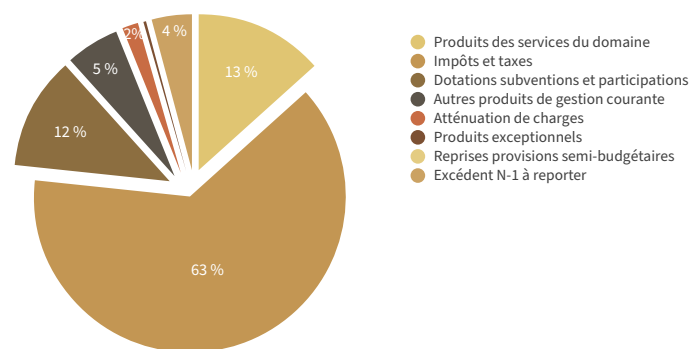
Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	390 128,15 €	37%
Charges de personnel	527 017,00 €	50%
Autres charges de gestion courante	121 678,00 €	11%
Atténuations de produits	5 200,00 €	0%
Charges financières	16 294,00 €	2%
Charges exceptionnelles	2 100,00 €	0%
Dépenses imprévues	0,00 €	0%
Virement section d'investissement	0,00 €	0%
Amortissements	344,00 €	0%
	1 062 761,15 €	100%



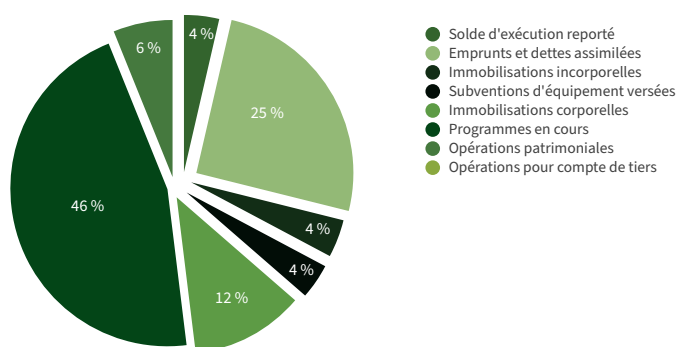
Recettes de fonctionnement

Produits des services du domaine	143 316,00 €	13%
Impôts et taxes	672 785,00 €	63%
Dotations subventions et participations	125 404,00 €	12%
Autres produits de gestion courante	56 700,00 €	5%
Atténuation de charges	20 000,00 €	2%
Produits exceptionnels	230,00 €	0%
Reprises provisions semi-budgétaires	100,00 €	0%
Excédent N-1 à reporter	44 226,15 €	4%
	1 062 761,15 €	100%



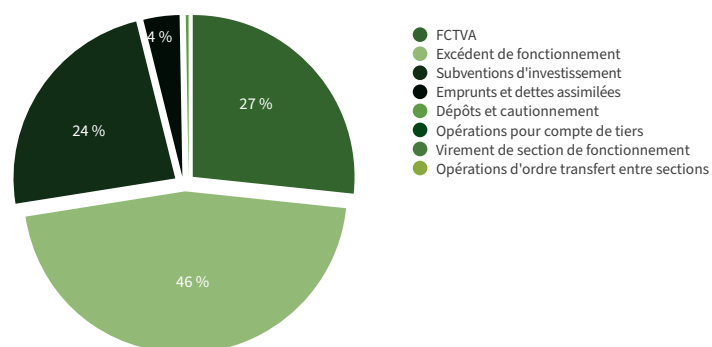
Dépenses d'investissement

Solde d'exécution reporté	16 005,69 €	4%
Emprunts et dettes assimilées	105 880,62 €	25%
Immobilisations incorporelles	15 840,00 €	4%
Subventions d'équipement versées	15 522,91 €	4%
Immobilisations corporelles	48 489,12 €	12%
Programme en cours	191 352,65 €	46%
Opérations patrimoniales	25 000,00 €	6%
Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0%
	418 090,99 €	100%



Recettes d'investissement

FCTVA	111 763,15 €	27%
Excédent de fonctionnement	192 383,83 €	46%
Subventions d'investissement	98 350,01 €	24%
Emprunts et dettes assimilées	15 000,00 €	4%
Dépôt et cautionnement	350,00 €	0%
Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0%
Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0%
Opérations d'ordre transfert entre sections	244,00 €	0%
	418 090,99 €	100%



Travaux & INVESTISSEMENTS 2021

Remplacement de la **porte arrière du hangar communal** :
1995,29 € TTC (Acces Limousin)

Remplacement du **ballon d'eau chaude à la résidence autonome** : 5 438,40 TTC (Hervé Thermique)

Remplacement des **rideaux et stores salle Gay Lussac** :
875,72 € TTC, et des **écoles** : 2 232,07 € TTC (Gallego)

Travaux de **Chauffage aux écoles** : 8142 € TTC (S. Garot)

Voirie communale

Cloveix et Rue du Général de Gaulle :
29 261,26 € TTC (Marecchia et Fils).
Subvention du Conseil Départemental :
6 502,72 €
Achat de panneaux : Signalisation horizontale, panneaux 30 Km/h (Signaux Girod Mos Batiment) : 3 634,93 € TTC



Rue Jean Jaurès

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ATEC et décompte final SIORAT :
33 464,04 € TTC
Subvention du Conseil Départemental :
33 200,00 €

Réseaux électriques à La Côte

Le chantier de sécurisation des réseaux, d'effacement des réseaux électriques et de mise en place de l'éclairage public est arrivé à son terme : 20 305,21 € TTC. Subvention de 16 921,01 € du Syndicat d'Electricité de la Haute-Vienne.

Dans un avenir proche, dans le cadre des économies d'énergie, l'éclairage sera interrompu sur une période nocturne.

Achat d'un tracteur

Achat d'un tracteur et d'une épareuse et publication de l'appel d'offres:
119 124,00 € TTC



Également...

Cimetière

Réfection du mur :
3 598,45 € TTC (A. Désautard).
Subvention du Conseil Départemental :
1 049,55 € TTC
Reprise de concessions, creusement et sondage de 13 terrains nus :
3 900,00 € TTC (Marbrerie Lajoumard)

1 590,96 € TTC

Achat d'un ordinateur + 1 écran + 1 appareil à photos : (AIBS) 2 608,00 € TTC

Foyer du stade

Achat réfrigérateur (DARTY) : 499,98 € TTC

Salle du Conseil Municipal

Achat de matériel de vidéo-conférence (EVA TEAM) : 3 186,00 € TTC
Achat d'une urne (Fabrègue) :
185,22 € TTC

Plan Local d'Urbanisme

Achèvement (Cabinets Gauzentes et Eco Save) : 9 240,00 € TTC.
Dotation Générale de Décentralisation :
1 821,75 €

Achat d'un tracteur

Achat d'un tracteur et d'une épareuse et publication de l'appel d'offres:
119 124,00 € TTC

Restaurant Scolaire

Achat de rayonnages pour la réserve et armoire à balais (HENRI JULIEN) :

Grosses réparations sur la mairie

Réfection de la toiture (D.Trolio) : 16 632,38 € TTC

Réfection de la peinture de la façade et des huisseries (J-M. Poulier) : 23 172,79 € TTC

Fourniture et pose d'huissieries et volets roulants (Acces Limousin) : 13 904,10 € TTC

Subvention du Conseil Départemental :
20 361,47 €



Esplanade de la Vige

Travaux de reprofilage et arrachage de souches à l'Esplanade de la Vige (Marecchia et Fils) : 6 502,72 TTC

Achat et plantations d'arbres (Vert Limousin) :
4 595,50 € TTC

Vie COMMUNALE

Les cérémonies

Le 19 mars

La cérémonie a été célébrée à huit clos, en raison du contexte sanitaire. Commémoration au monument aux morts et devant la stèle des combattants ATM.



Le 8 mai

La cérémonie a également été célébrée à huit clos, rue Pierre Louis CACALY et au monument aux morts.



Le 11 novembre

La cérémonie du 19 mars n'ayant pas permis de réunir les membres de la section locale de la FNACA Sauviat-sur-Vige, celle-ci a profité de cette commémoration pour honorer deux anciens combattants. Le Maire, Jean-Pierre NEXON a remis la médaille du combattant à Jean-Pierre POULIER et Claude COQUELET. Les récipiendaires étaient entourés de leurs camarades de combat.



Séances de vaccination anti-covid

Après la vaccination au sein de la Résidence Raymond Coudert, des séances décentralisées ont eu lieu à la Salle des Fêtes.

En accord avec les Communauté de Communes du Territoire de Monts et Barrages et l'Agence Régionale de Santé 87, un centre de vaccination a été délocalisé au sein de 6 communes du territoire, dont Sauviat-sur-Vige. Des résidents des communes du Chatenet et de Saint Martin Terressus ont pu bénéficier de ces séances.



L'histoire de la Gendarmerie Mobile

Dans le cadre de l'Association des « Amis de la Gendarmerie », le Général Durieux est venu présenter à la Salle des Fêtes l'histoire de la Gendarmerie Mobile, ainsi que son ouvrage du même titre à l'occasion du centenaire de la Gendarmerie Mobile (1921-2021).



Empoisonnement du plan d'eau

Le Plan d'eau de la Planche va être confié en gérance à la Fédération Départementale de la Pêche.

En attendant, la commune et l'APPMA ont continué à empoisonner l'étang.



Les Journées du patrimoine de pays et des moulins (JPPM)

Il s'agit d'une manifestation culturelle française, dont l'objectif est la valorisation du petit patrimoine. Le thème 2021 était « l'arbre, vie et usages ».

Ce fut l'occasion de valoriser notre Forêt d'Espagne. Guidés par un technicien de l'ONF et en partenariat avec Gabbr'Ô Forêt d'Espagne les participants ont découvert l'histoire et la gestion de la forêt à travers la présentation des différents types de coupes, des essences, des espèces et de ses « habitants ».

Les journées du patrimoine

Patrimoine pour tous : c'est sur ce thème qu'un groupe de visiteurs est parti à la découverte des rues de Sauviat et de leur histoire : un circuit a permis de se

remémorer les dates de notre histoire de France, de retrouver des personnages célèbres, et d'apprendre sur les résistants de la 2nde guerre mondiale et... Des personnalités sauviageoises.



Sauviat village départ du 54^{ème} Tour du Limousin Nouvelle Aquitaine

Nous avons vécu une très belle journée à Sauviat en accueillant cette étape départ du Tour du Limousin, en hommage à Raymond Poulidor qui parcourait à vélo les routes de notre territoire. La commune, sur le stand qui lui était réservé dans le village départ, avait exposé l'histoire de Raymond Poulidor et Sauviat.

Parmi les souvenirs, son maillot jaune de vainqueur de la Vuelta 1964, prêté par la famille Marquet, fut très remarqué par les invités.

Nombreux étaient les visiteurs venus admirer la caravane et encourager les coureurs. Un grand merci à tous les bénévoles, les signaleurs, aux agents municipaux qui ont participé à la réussite de cette journée !



Ils ont quitté les services municipaux

Ce sont quatre retraités qui ont été honorés par les élus et leurs collègues lors d'une sympathique réception salle du conseil municipal. La crise sanitaire n'avait pas permis de se retrouver pour célébrer les départs de Christine et Guy, anciens agents de la résidence autonomie et du service technique. Ayant déjà goûté aux joies de la retraite, ils sont venus donner leur ressenti à Martine, affectée au CCAS au service des personnes

âgées, et à Christine, qui durant quelques mois a effectué un remplacement au restaurant scolaire. Le Maire a retracé leurs carrières au sein de la commune, en les remerciant pour le sens du service public dont ils avaient fait preuve envers les enfants, les aînés et le reste de la population et leur a souhaité, au nom de l'assemblée une longue et paisible retraite.

Ce fut l'occasion de saluer l'arrivée de Lydie Farge, en remplacement de Martine BERTUS, au CCAS, accompagnement des personnes âgées.



Distribution des colis aux aînés

Nous n'avons pas pu réunir nos aînés lors du traditionnel repas offert par la commune en raison de la pandémie. Aussi, des colis gourmands leur ont-ils été distribués par les élus, qui ont pu échanger quelques mots avec eux, leur présenter leurs vœux, malgré les exigences du protocole sanitaire.



La résidence autonomie RAYMOND COUDERT

100 ans à la résidence autonomie

Sympathique moment : les résidents, les élus et la famille de Juliette CHABROLLE lui ont fêté un joyeux anniversaire. La centenaire, entourée de fleurs, a remercié l'assistance avec gentillesse et humour tout en dégustant son gâteau.



Malheureusement, nous déplorons son décès intervenu depuis.

Les ateliers du jeudi

Nos aînés ont eu rendez-vous les jeudis après-midi avec une intervenante de l'ASEPT Limousin.

Un parcours de prévention et d'animation a été mis en place entre l'ASEPT et l'équipe de la Résidence.

Objectifs : maintenir les capacités physiques et cognitives et le lien social.

Ainsi les résidents ont-ils pu faire 4 séances de gymnastique sur chaise et aborder les thématiques vitalité et alimentation.



Des ateliers mémoire ont permis à chacun de s'exprimer librement et favorisent le partage, la convivialité.

Ont été évoqués leur expérience et leur savoir-faire, pour apprendre à se connaître et gagner de l'assurance.

Un moment convivial a clôturé chaque séance. Elles ont été saluées par nos aînés pour leur intérêt car elles contribuent à les divertir tout en stimulant leurs capacités cognitives dans ce contexte délicat pour eux !

Les nouvelles DE L'ÉCOLE

La création d'une bibliothèque

Il a été nécessaire de réaménager une classe pour installer la bibliothèque. Ce projet a pu aboutir grâce à la participation financière de la commune et une subvention de 1500€ versée dans le cadre du Plan Bibliothèque. Enseignantes, parents et agents se sont chargés de l'installation.

Le Projet E3D

Depuis plusieurs années, le projet développement Durable de l'école a fait son chemin. Si nous remontons le fil du temps :

- Pendant 4 ans (2010-2013) les élèves ont étudié la faune et la flore de la forêt d'Espagne ;
- Puis un jardin bio a été créé à l'école ;
- Installation d'un compost et d'un récupérateur d'eau de pluie ;



- Lutte contre le gaspillage à la cantine ;
- Mise en place d'un poulailler ;
- En Novembre 2017 a eu lieu la remise du label E3D niveau 1.

L'année 2020-2021

L'école a remporté le Prix de l'action éco-délégué et le niveau 2 Etablissement en démarche de développement durable. Un travail a été réalisé sur les gestes éco-responsables : le ramassage des déchets au plan d'eau (5,380 kg récoltés). L'école s'est rendue à l'éco-point et elle recycle le papier, les piles, le carton, etc.

En 2022, les actions continuent sur le jardin et la bio diversité.



Les élèves qui partaient pour le collège en 2021 ont reçu une calculatrice offerte par la mairie. Lors de la rentrée 2021 73 élèves étaient présents.



La rentrée de septembre se fera dans le cadre du Rassemblement Pédagogique Intercommunal avec l'école de Moissannes. Ce projet a été l'occasion de nombreuses rencontres et séances de travail entre les élus, les enseignantes, les parents d'élèves et l'inspectrice d'académie. Resteront à Sauviat les maternelles, le cours préparatoire et le cours élémentaire 1^{ère} année.

Au fil DE LA VIGE

Octobre Rose

La manifestation Octobre Rose en lien avec la ligue contre le cancer de la Haute-Vienne, organisée par l'Association Sportive Les Baskets de la Vige 87, a rassemblé 87 participant(e)s, malgré des températures négatives !



Retour sur scène

L'Ensemble Chorégraphique a présenté son spectacle « Revue Prestige » pour le plaisir de chacun après une année blanche. Nouveaux tableaux, nouveaux costumes ont enchanté les spectateurs, ravis de retrouver chanteurs et danseurs dans leur fief de Sauviat.

Les balades avec Gabbr'Ô Forêt d'Espagne

Les activités de l'association se déroulant en plein air, plusieurs balades dans la forêt ont été proposées : découverte de la biodiversité, la 2nde guerre mondiale, les abeilles et le miel, les champignons, balade à dos d'âne... Chacune d'entre elles a été l'occasion de retrouver la forêt et ses richesses que nous devons préserver.



Le fournil des délices

Nous souhaitons la bienvenue à Guillaume VINCENT et Florentine DELAGE qui ont ouvert les portes du Fournil des Délices depuis le mardi 1^{er} mars 2022. Les époux ROUX leur ont cédé la boulangerie. Avec les élus ils ont souhaité la bienvenue sur la commune à ce couple jeune et sympathique.



Ensemble luttons contre les incivilités et détériorations des biens publics

Suite aux différentes détériorations et actes malveillants sur le patrimoine de la commune, des plaintes ont été déposées auprès de la gendarmerie. Il n'est pas admissible que les biens publics soient ainsi saccagés. Un grand merci aux agents communaux qui doivent remettre en état suite à ces actes irresponsables. N'hésitez pas à déposer plainte si vous êtes victimes de tels faits.



État CIVIL 2021

Naissances

Jules BELZ
Nélyo DURANDEAU
Norah PASQUIER
Léo PEYRATOUT
Malo CLAMONS

le 11 janvier
le 15 juillet
le 23 juillet
le 26 novembre
le 4 décembre

Mariages

Sylvain PEYRATOUT et Marina SOURY
Gregory JULIEN et Marine LIENNARD

le 22 mai
le 18 septembre

Décès

Simone, Fernande BRUGERE, Veuve REIX
Juliette CHAMINADAS, Veuve CHABROLLE
Louis, Fernand COULAUD
Brigitte, Josette DAVID
Guy, André GAUCHER
Lucien, Albert LE GALLAIS
Marie-Louise LIVERNET
André MARCELAUD
Guy, Georges MILLET
Colette PEYROT, Veuve BOYER
Denise, Yvonne POUZAUD, Veuve BEILLOT
Wanda ZIEBA

le 30 octobre
le 27 septembre
le 8 janvier
le 23 août
le 5 avril
le 24 mai
le 1^{er} mars
le 19 septembre
le 2 novembre
le 25 décembre
le 5 novembre
le 16 septembre



Bulletin Municipal de Sauviat-sur-Vige

Directeur de la publication : Jean-Pierre NEXON, Maire - Crédits photo : Mairie de Sauviat-sur-Vige

Contact : Tél : 05 55 75 30 28 - Mail : mairie.sauviat@orange.fr - Site : mairie-sauviat-sur-vige.fr - commune de sauviat-sur-vige

Création, Mise en page et Impression : Atelier Graphique 05 55 50 68 22 - Imprimé à 500 exemplaires par un imprimeur certifié

